

DÉTACHEMENT AEFE vs DÉTACHEMENT DIRECT : moins de droits, plus de précarité, des acquis perdus.

Les collègues en détachement direct perdent toute référence et tous liens avec les textes et conditions d'emploi des personnels fonctionnaires : c'est à 100% la loi locale qui s'applique.

	détachement AEFE	détachement direct
position administrative	On est détaché·e par le MEN auprès de l'AEFE employeur	On est détaché·e par le MEN auprès de l'établissement employeur
durée	3 ans (durée du contrat AEFE) Limité à 6 ans sauf si recrutement antérieur à 2019	1, 2 ou 3 ans selon le contrat Limité à 6 ans sauf si recrutement antérieur à 2019
obtention	2nd degré : automatique avant le 31 mars 1er degré : selon l'avis de l'IA-Dasen	2nd degré : selon l'accord du rectorat 1er degré : selon l'avis de l'IA-Dasen
renouvellement	suit le contrat reconduit par tacite reconduction	dépend de la reconduction du contrat par l'employeur
contrat	de droit public français, adossé aux textes de la Fonction publique et de l'AEFE : obligations de service France (temps de travail devant élève), règles de temps partiel, d'absences, de congés...	de droit privé local, déconnecté de toute référence France : obligation de service "maison" (temps de travail sans référence aux 15/18/27h), temps partiel, absences, congés... selon le contrat
droits syndicaux	garantis - représentations dans des instances locales et AEFE - capacité syndicale d'intervention auprès de l'AEFE	pas garantis - représentation au bon vouloir de l'établissement - arbitraire, peu de capacité syndicale d'intervention
rémunération	grille indiciaire, primes (ISO-ISAE...) ISVL-ICCVL et avantage familial	selon le contrat, pas de garantie de référence à une grille salariale
avancement	avancements d'échelon et de grade pris en compte	avancements d'échelon et de grade, mais sans garantie de prise en compte salariale
fiscalité	imposition en France avec règles France : quotient familial, assiette, taux,..., (sauf exceptions selon conventions fiscales)	imposition dans le pays d'accueil : généralement pas de quotient familial, taux parfois très élevés, ...
protection sociale	protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire : contrat collectif MGEN-MAEE	protection sociale selon droit local ; affiliation optionnelle à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) et la protection sociale complémentaire
retraite	cotisation au régime des pensions civiles (retraite Fonction publique) intégrée au salaire	cotisation au régime de retraite local ; cotisation au régime des pensions civiles optionnelle pour la durée du détachement (11,1% du traitement indiciaire France, indépendamment du salaire perçu)